



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DU TRAVAIL
DIRECCTE Grand Est
Unité départementale du Haut-Rhin

Arrêté

fixant la composition de l'observatoire d'analyse et d'appui au dialogue social et à la négociation du département du Haut-Rhin

Le responsable de l'unité départementale du Haut-Rhin de la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi du Haut-Rhin,

Vu les articles L. 2234-4 à 7 et R. 2234-1 à 4 du code du travail,

Vu l'arrêté interministériel du 15 juin 2017 portant nomination de monsieur Kapp Thomas, en qualité de directeur régional adjoint, responsable de l'unité départementale du Haut-Rhin de la DIRECCTE Grand Est à compter du 1^{er} août 2017,

Vu la décision de la directrice de la DIRECCTE Grand Est en date du 16 février 2018 ayant arrêté la liste des organisations syndicales représentatives au sens des articles L. 2234-4 et suivants du code du travail,

Vu les désignations de leurs représentants effectuées par les organisations professionnelles interprofessionnelles ou multi professionnelles représentatives au niveau national et par les organisations syndicales considérées comme représentatives au titre des articles sus visés dans le département,

Arrête

Article 1^{er} : L'observatoire d'analyse et d'appui au dialogue social et à la négociation est composé, outre le responsable de l'unité départementale de la DIRECCTE ou de son suppléant, de la façon suivante :

- Au titre du MEDEF :
Titulaire : M. Olivier SALICHON
Suppléant : Maître Rachel BERINGER-ROUISSI

- Au titre de la CPME :
Titulaire : M. Emmanuel VERMOT-DESROCHES

- Au titre de l'U2P :
Titulaire : Mme Dominique DANNEL CASPARD

- Au titre de la FNSEA :
Titulaire : Mme Simone KIEFFER
Suppléant : M. Michel BUSCH

- Au titre de l'UDES :
Titulaire : M. Robert RICCIUTI

- Au titre de la CFDT :
Titulaire : M. Antoine DUGO

- Au titre de la CFE-CGC :
Titulaire : M. Michel SETIF
Suppléant : M. Jean Luc BIARD

- Au titre de la CFTC :
Titulaire : M. Maurice CLEMENTZ

- Au titre de la CGT :
Titulaire : M. Arnaud ANTHOINE

- Au titre de la CGT-FO :
Titulaire : M. Patrick MANIGOLD
Suppléant : M. Jean Marie MUNSCH

- Au titre de l'UNSA :
Titulaire : M. Richard RAMDANI
Suppléant : Mme Aurélie FAHRNER

Article 2 : Le responsable de l'unité départementale du Haut-Rhin de la direction des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi Grand Est est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du département du Haut-Rhin.

Fait à Colmar, le 1^{er} mars 2018

Le directeur régional adjoint,
Responsable de l'unité départementale du Haut-
Rhin



Thomas Kapp

Voie de recours :

*La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux dans le délai de deux mois auprès de Monsieur le Président du Tribunal administratif, 31 avenue de la Paix 67000 Strasbourg
La décision contestée doit être jointe au recours.*